

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures**

Le jeudi 4 avril deux mil dix neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 25 mars 2019

**Présents :** Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKEY, Juliette BETTINGER, Christian BETTINGER, Laurent FABISZ, Claudine HACQUARD, Anne HAAS, Monique HECKER, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

**Absents :** Claire BURLET procuration à Anne HAAS

Henri KLOPP est désigné secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du 28 janvier 2019 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.**

### **Ordre du Jour**

- Point n° 06/2019 : Compte de gestion 2018
- Point n° 07/2019 : Compte administratif 2018
- Point n° 08/2019 : Affectation du Résultat
- Point n° 09/2019 : Taux d'imposition 2019
- Point n° 10/2019 : Budget primitif 2019
- Point n° 11/2019 : Attribution de subventions
- Point n° 12/2019 : Convention de services et d'accompagnement pour optimisation des achats

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver les deux points supplémentaires suivants :

- Point n° 13/2019 : Rapports annuels de la CCPOM pour l'année 2017
- Point n° 14/2019 : communication des décisions du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rajout de ces deux points.

### **Procès-Verbal**

#### **06/2019 – COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statue :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018
- Sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote :** à l'unanimité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures

### 07/2019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de M. Frédéric WROBEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

#### **Section de fonctionnement :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Dépenses de l'exercice	289 984,40	
Recettes de l'exercice		337 034,20
Résultat antérieur reporté Excédent		40 837,66
Résultat de clôture Excédent		87 887,46

#### **Section d'investissement :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Dépenses de l'exercice	86 869,22	
Recettes de l'exercice		28 860,59
Résultat antérieur reporté Déficit	19 395,32	
Résultat de clôture Déficit	<b>77 403,95</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

**Vote :** à l'unanimité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures

### 08/2019 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR RAPPEL</b>	
- Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	19 395,32
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	40 837,66
<b>Soldes d'exécution</b>	
- (Déficit - 001) de la section d'investissement de .....	58 008,63
- (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de .....	47 049,80
<b>RESTE A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- Dépenses.....	16 527,00
- Recettes.....	36 000,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	57 930,95
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
- Compte 1068..... Excédent de fonctionnement capitalisé	57 930,95
<b>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</b>	
• Art. 002, « excédent antérieur reporté ».....	29 956,51

**Vote** : à l'unanimité

### 09/2019 – TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019.

Il rappelle au Conseil municipal les taux appliqués en 2018 :

TH : **16,38** %, TF : **11,48** %, TFNB : **55,32** %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ,

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 25 mars 2019 :

- décide de maintenir les taux de 2018 pour l'année 2019.

	<b>Taux</b>	<b>Base imposition</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	<b>16,38</b>	730 500	119 656
Taxe foncière (bâti)	<b>11,48</b>	436 200	50 076
Taxe foncière (non bâti)	<b>55,32</b>	3 700	2 047
<b>TOTAL</b>			<b>171 779</b>

**Vote** : à l'unanimité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures

### 10/2019 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2019, dont un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller.

Il présente la section de fonctionnement du budget primitif 2019 et en donne lecture par chapitre.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à : **382 912,51 €**

Le Maire présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à : **221 330,95 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2019 ainsi présenté.

**Vote** : à l'unanimité

### 11/2019 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après avoir examiné les demandes, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

• BRONVALLOISE Association.....	450,00
• BRONVALLOISE Association (participation exceptionnelle goûter des anciens).....	210,00
• Association GRAIN DE SEL.....	450,00
• FNAM (section fédérale A. Maginot de Marange-S. et environs) .....	100,00

**Vote** : à l'unanimité

### 12/2019 – CONVENTION DE SERVICE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR OPTIMISATION DES ACHATS

Le Maire expose au conseil municipal un contrat de prestations, proposé par la société ECONOMIZ, ayant pour objet une mission d'étude :

- pour faire des économies sur tous les postes d'achat ou dans le cadre d'une nouvelle dépense à engager,
- et d'accompagnement par la réalisation des dossiers de consultation (marchés publics) et autres démarches administratives, ou le traitement d'un litige.

En rémunération des services précisés dans la convention, le prestataire percevra :

- une commission de 30% H.T. de l'économie réalisée la première année, sur le poste d'achat mentionné, à laquelle s'ajoutent les taxes et les droits dus.
- Une rémunération forfaitaire basée sur un tarif horaire (entre 40 € et 60 € selon la complexité du dossier, auquel s'ajoutent les taxes et les droits dus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention de prestations de services proposée par la Société ECONOMIZ, annexée à la présente délibération ;

**Vote** : 11 pour ; 2 contre ; 1 abstention

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures**

### **13/2019 – RAPPORTS ANNUELS DE LA CCPOM POUR L'ANNEE 2017**

Le Maire présente au Conseil Municipal :

- le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour l'année 2017.

Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions menées par la CCPOM, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

- le rapport annuel 2017, sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance, prend acte que ces rapports lui ont été présentés. Ces rapports sont tenus à la disposition du public et peuvent être consultés en mairie.

### **14/2019 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 10/04/2014 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
01/2019	18/01/2019	Fourniture et pose d'une alarme au foyer par Sté SICLI pour un montant de 172,08 € TTC
02/2019	04/03/2019	Mise à disposition d'un bus pour sortie scolaire à destination de la ferme de REZONVILLE, par Sté SCHIDLER pour un montant de 420 € TTC
03/2019	21/03/2019	Contrat d'entretien pour chaudière gaz (groupe scolaire) par Sté BARBIER pour un montant de 225,82 € TTC
04/2019	29/03/2019	Remise en état de 2 lampadaires rue des Grands Prés par la Régie de Marange-Silvange pour un montant de 423,02 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 30